

Initiatives ministérielles

vre infantine a augmenté en même temps que la libéralisation du commerce mondial.

Ces enfants produisent des tapis, des textiles, des vêtements, des chaussures, des jouets et d'autres produits de l'industrie légère destinés aux marchés d'exportation. Les multinationales qui fabriquent et revendent les articles produits par la main-d'oeuvre infantine prétendent qu'elles n'emploient pas d'enfants directement mais refusent de reconnaître qu'elles sous-traitent en toute connaissance de cause avec des employeurs qui le font.

La main-d'oeuvre infantine est devenue partie intégrante du nouvel ordre mondial de la libéralisation du commerce et sert de démenti à toute glorification de la non-réglementation du commerce mondial en tant que force de progrès. Pour les malheureuses armées d'enfants du monde en développement, la libéralisation des marchés signifie une régression, un retour à l'exploitation brutale qui est maintenant interdite depuis plus d'un siècle dans les pays industrialisés.

À présent que la main-d'oeuvre infantine fait partie du nouvel ordre économique international, nous sommes tous impliqués en tant que consommateurs. Chaque fois que nous allons au centre commercial du coin, nous allons vraisemblablement acheter sans le savoir pour nos propres enfants des vêtements et des jouets fabriqués par d'autres enfants dans des conditions que nous trouverions horribles si nous imaginions nos enfants à leur place. C'est un cas où nous devrions laisser agir notre sympathie envers le genre humain et notre solidarité avec les enfants du monde entier. D'aucuns ont prétendu que les pays industrialisés qui restreignent aujourd'hui le commerce de biens produits par la main-d'oeuvre infantine oublient le rôle que cette dernière a joué dans leur propre développement et restreignent délibérément le développement de nouvelles économies.

• (1600)

Le monde industrialisé a eu sa propre expérience de la main-d'oeuvre infantine, qui a fait partie de l'industrialisation en Europe et en Amérique du Nord, comme c'est aujourd'hui le cas dans les sociétés en développement. N'oublions pas cependant que la réglementation gouvernementale interdisant le recours à la main-d'oeuvre infantine a été l'une des premières mesures publiques en vue de dompter un capitalisme industriel prédateur. Le fait que cette même forme de capitalisme prédateur soit revenue en force—les dirigeants se targuant de pouvoir poursuivre leurs activités sans que les autres États ne puissent intervenir—ne nous libère pas de notre devoir de protéger les éléments les plus vulnérables du village planétaire.

Les multinationales aiment affirmer que nous devons jouer à armes égales. Faisons en sorte que ce soit le cas entre elles et les enfants qu'elles exploitent. Ce sera long et difficile d'éliminer l'exploitation du travail des enfants, et il faudra s'y attaquer sur plusieurs fronts. L'Organisation internationale du travail administre depuis bien des années un programme d'études devant aboutir à des mesures qui pourraient régler le problème. Le Canada devrait soutenir activement ce programme.

Le secrétariat de l'OIT a aussi recommandé que l'OMC adopte des mesures sociales visant à faire respecter les droits fondamentaux des travailleurs dans les pays membres. Une telle stratégie

pourrait grandement aider à éliminer l'exploitation du travail des enfants. C'est pour cette raison que nous avons présenté un amendement distinct, un peu plus tôt aujourd'hui. Le gouvernement a choisi de ne pas l'appuyer. Notre amendement proposait que le gouvernement s'engage personnellement à contribuer à cette politique de l'OMC d'élaborer des dispositions régissant les questions sociales.

Certains gouvernements de pays en développement font des efforts pour adopter une réglementation qui aide les enfants. Certains de ces programmes, comme celui adopté par Hong Kong, ont eu du succès. Toutefois, malgré les bonnes intentions, beaucoup de pays en développement n'ont pas les ressources nécessaires pour faire appliquer la réglementation sur le travail des enfants. C'est pourquoi les pays industrialisés comme le Canada ont l'obligation d'aider les gouvernements des pays en développement à empêcher les multinationales de faire le commerce de produits fabriqués par des enfants.

C'est pourquoi nous proposons aujourd'hui cet amendement au projet de loi C-57. Avec cette modification, il incomberait aux gros importateurs et aux détaillants de faire la preuve qu'ils n'importent pas de produits fabriqués par des enfants, et de se servir des ressources de la réglementation canadienne pour surveiller la situation.

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Monsieur le Président, je trouve cette motion intéressante et j'en appuie l'esprit, mais son application poserait des difficultés considérables. Les pays qui ont négocié l'accord du GATT pendant sept ans ont reconnu ce fait et c'est la raison pour laquelle ce n'est pas prévu dans l'accord actuel.

L'objet de l'amendement, qui vise à mettre fin à l'exploitation des enfants, en particulier dans les pays du tiers monde, est sans aucun doute valable. Le problème cependant, c'est qu'un accord commercial multilatéral n'est pas un moyen adéquat pour y arriver. Les droits des enfants sont protégés par les Nations Unies en vertu de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Le député de The Battlefords—Meadow Lake a fait ressortir certaines difficultés lorsqu'il a dit que les pays n'ont pas, individuellement, les ressources nécessaires pour assurer l'application de ce genre de mesure.

Je voudrais poser une question au député: Avons-nous les ressources nécessaires? En d'autres termes, comment pourrions-nous prouver que chaque vêtement ou tissu importé d'un pays du tiers monde n'a pas été fabriqué par un enfant? C'est extrêmement difficile. Je crois que nous devons travailler dans le cadre de la Convention internationale sur les droits de l'enfant et encourager chaque pays en cause à mettre un terme à cette forme d'exploitation.

En passant, cela soulève certaines questions quant à des pratiques que nous avons ici même, et qui me paraissent très bonnes.

Je possède une ferme céréalrière. Mes quatre enfants y ont travaillé avant d'atteindre l'âge de 16 ans. Ils ont appris très jeunes à prendre des responsabilités et à connaître ce genre d'entreprise. On compte au Canada des centaines de milliers d'entrepreneurs dont les enfants travaillent dans leur entreprise et apprennent à connaître le système et à diriger l'entreprise. Nos propres pratiques seraient-elles remises en question? Je ne crois pas que ce soient des pratiques répréhensibles.